

Compte - Rendu du
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
du Jeudi 11 mai 2006

LES MEMBRES ELUS :

Les présents :

Personnalités extérieures :

Collège A : E. DOGHECHE, D. LEGER, S. PIECOWIAK, O. STARZNSKI, A. TALEB-AHMED, L. VANCKEN

Collège B : N. CAUDER, H. GRINE, J. HEUDE, C. PETILLON, J.M. RAVIART, D. TABARY

Collège IATOSS : J.P. DUBOC, A. JOLY, L. LOURDEAUX

Collège usagers : J.R. ANDRE, H. BERVICK, S. DUBOIS, G. LOUIS, J. MOUNG, P. REBEYROTTE, A. ROCHDAHOU, S. ROUBLICQ, A. TRAULE

Excusés :

Personnalités extérieures : P. ROY

Collège A : S. GOUAZE, A. SPIQUEL

Collège B : M. CUVILLIEZ, D. DERKS

Collège IATOSS : C. EDART

Absents :

Personnalités extérieures :

Collège A :

Collège B :

Collège IATOSS :

Collège usagers : A. ADOUKA, A. HENNI

Pouvoirs :

Collège A : S. GOUAZE donné à O. STARZNSKI, A. SPIQUEL donné à C. PETILLON

Collège B : M. CUVILLIEZ donné à D. TABARY

Collège usagers : M. KOUADIO donné à A. TRAULE, C. SAUVAGE donné à J.R. ANDRE, T. FLAMENT donné à A. TRAULE, N. LORiot donné à P. REBEYROTTE, B. RAKOTOARIMANANA donné à G. LOUIS

LES MEMBRES DE DROIT :

Présent :

Excusés : F. DESPRES Secrétaire Général, P. DULION Agent Comptable

LES MEMBRES INVITES :

Les présents : L. BERNARD, M. BLAISE, S. HALLAUX, I. HAUBREUX, F. MADEUF, M.P. MAIRESSE, O. SENECHAL, B. RADTKE, M. TUGORES

Excusés : B. BLIN, B. BOUCHEZ, C. CAMION, G. DECHY, C. DELEBARRE, J. KALINSKI, B. LEMAY, W. PSONKA

Absents : C. BARBIEUX, A. BONDUELLE, P. BRICOUT, D. COUTELLIER, C. DELEBARRE, M. DESCARGUES-GRANT, E. FLAMENT, M.E. GORDIEN, S. MERVIEL, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, M. TOURNIER

Madame la Présidente ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres de l'assemblée pour leur présence et procède ensuite à une présentation des objectifs que devra atteindre l'UVHC dans les quatre années à venir.

L'Université va devoir s'attacher à développer la nouvelle offre de formation ainsi que les activités de recherche qui en découlent. En 2002, l'Université était pionnière dans le LMD, aujourd'hui, toutes les universités de France ont basculé dans le LMD. Nous entrons donc dans une phase de développement du LMD avec une vision beaucoup plus précise de ce qu'il représente.

L'UVHC est actuellement dans une période charnière de l'offre de formation. La quasi-totalité de l'offre de formation proposée en octobre 2005 au Ministère a obtenu un avis favorable. Cette offre de formation s'appliquera dès la rentrée 2006 avec un enjeu important : proposer aux étudiants une offre de formation en relation directe avec le monde professionnel (relation entre les parcours et l'insertion professionnelle) et promouvoir la mobilité internationale.

Ordre du jour :

Avis sur le choix d'une personnalité extérieure à titre personnel (sur proposition de Mme la Présidente :

Les statuts prévoient la désignation de personnalités extérieures siégeant au CEVU.

Nous comptons un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie en la personne de M. Varlet ; un représentant du Conseil Général du Nord en la personne de M. Roy.

Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs a été contacté mais n'a pas répondu à ce jour à la demande de l'UVHC. Une relance sera donc effectuée et, en cas de refus, une nouvelle nomination sera effectuée.

Dans la composition du précédent CEVU, Mme Bosseaux, directrice du CIO de Valenciennes, avait été choisie en tant que personnalité extérieure. Mme Bosseaux accepte d'être de nouveau présente au CEVU.

Madame la Présidente propose de soumettre au vote la nomination de Mme Bosseaux au CEVU.

Avis favorable des membres du Conseil à l'unanimité.

Compte-rendu du CEVU du Mercredi 29 mars 2006 pour information :

Madame la Présidente déclare qu'il est de tradition de soumettre le dernier compte rendu au vote des membres du précédent conseil.

Le compte rendu sera envoyé aux conseillers pour information.

Informations sur le retour de navettes du Ministère concernant notre offre de formation :

Madame la Présidente précise qu'il ne s'agit là que d'une information. La proposition de l'offre de formation de l'établissement a déjà été soumise au vote.

Dans le cadre de la procédure contractuelle, la totalité de l'offre a été soumise à réhabilitation.

L'offre de formation ici présentée a été fortement restructurée. En effet, l'offre précédemment présentée en mai 2005 ayant été critiquée par le Ministère, en raison de décalages importants entre l'offre remontée et le cahier des charges défini par celui-ci, ce dernier nous a fortement incités à présenter une nouvelle offre (remontée en décembre 2005), celle-ci devant tenir compte du cadre défini par le Ministère.

Madame la Présidente signale ensuite qu'entre les années 2004 et 2005, l'UVHC a subi une perte d'effectifs d'environ 500 étudiants ; diminution à laquelle s'ajoute une baisse prévisionnelle des effectifs des lycéens pour la rentrée 2006.

L'UVHC compte aujourd'hui 10 387 étudiants, et s'approche de ce fait du seuil psychologique des 10 000 étudiants.

L'un des objectifs de l'université est d'essayer d'enrayer cette baisse en proposant une offre de formation la plus attractive possible.

Madame la Présidente décline ensuite le schéma type d'un cursus LMD. Chaque diplôme appartient à un domaine, à l'intérieur de ce dernier se déclinent des mentions et éventuellement des spécialités, le tout comportant des parcours.

Dans ce cadre, plusieurs critères doivent être respectés, à savoir :

- une adéquation entre le volume de l'offre de formation et le nombre d'étudiants,
- l'insertion professionnelle,
- la notion de semestrialisation ainsi que la mobilité internationale.

Depuis décembre 2005, l'offre de formation a connu plusieurs navettes entre le Ministère et l'UVHC avec deux passages en Comité National d'Evaluation (CNE). Nous avons eu le retour, plutôt favorable, de ces demandes d'habilitations en mai.

En effet, aucune des mentions, spécialités mais également aucun parcours n'a reçu d'avis défavorable. Nous pourrions, de ce fait, ouvrir l'intégralité de l'offre de formation à la rentrée 2006.

Madame la Présidente insiste ensuite sur deux points extrêmement importants : cette modélisation n'est que le point de départ de la construction de la nouvelle offre de formation. Par conséquent, il ne faut surtout pas se tromper d'objectif. Proposer et construire une maquette n'est pas une fin en soi. L'une des missions de l'université est de former des étudiants. L'UVHC souhaite proposer une offre de formation, en relation directe avec le monde professionnel afin de répondre aux besoins des étudiants.

Madame la Présidente réaffirme son optimisme face à ce challenge. L'UVHC a beaucoup d'atouts pour relever ce défi. En effet, nous avons une université de taille moyenne (car il s'agit bien d'un atout et non d'un handicap) et ainsi, une capacité à réagir très vite. De plus, le caractère pluridisciplinaire de notre université est une chance qui nous donne la possibilité de développer des doubles compétences (informatique-langues...).

Par ailleurs, l'UVHC a été pionnière en formations professionnalisantes. Elle maîtrise ce critère depuis 40 ans.

Madame la Présidente cède ensuite la parole à M. Sénéchal afin de procéder à la présentation de la nouvelle offre de formation.

M. Sénéchal procède ensuite à la présentation générale des grands principes et objectifs de la nouvelle offre de formation ainsi que de son contenu, domaine par domaine, dans les cursus Licence et Master mais également pour les Licences Professionnelles.

Le Ministère retient trois points essentiels :

- Pertinence,
- Efficacité,
- Efficience.

L'objectif essentiel de cette offre est d'augmenter le taux de réussite mais également de développer des passerelles entre parcours.

Pour atteindre ces objectifs, des acteurs, à savoir les composantes, sont mises à contribution pour la mise en œuvre de l'offre. Afin d'aider les composantes, un certain nombre d'outils innovants ont été développés :

- les Pôles Universitaires,
- la transversabilité de certains modules d'enseignements : réponse à un socle commun de compétences que doit avoir un étudiant.

A ce sujet, Mme la Présidente souhaite apporter une précision :

A priori, il serait difficile de suivre ces modules. Pourtant, il ne s'agit pas d'une nouveauté, les modules transversaux ayant été actés dès 2002. Ces modules sont des éléments indispensables qui entrent dans le schéma LMD. Aujourd'hui, il semblerait que l'université ait du mal à passer du principe à l'application. Cependant, ces modules deviendront une priorité l'an prochain. Il est donc extrêmement important de les mettre en place et de donner ainsi la possibilité aux étudiants de les suivre.

M. Sénéchal souligne et insiste alors sur la nécessité d'un calendrier pédagogique commun. Il reprend ensuite l'énumération des outils :

- généralisation de la certification en 2006,
- moyens techniques mutualisés,
- gestion et communication de l'offre de formation via l'application UNIFORM : jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas de système unique de présentation de l'offre de formation. UNIFORM est la réponse à ce besoin. Les utilisateurs disposent ainsi d'informations sous toutes les formes souhaitables : site Web, documentation papier...
- le CERP (Cercle d'études et de recherches pédagogiques) : innovation - réflexion.

M. Sénéchal procède ensuite à la présentation de l'offre de formation.

L'ensemble des formations sont concernées par le LMD, aussi bien l'ENSIAME que l'IUT qui a développé des parcours en fin de DUT permettant, soit l'intégration dans la vie active, soit l'intégration d'une Licence Professionnelle ou d'une Licence classique.

En ce qui concerne l'offre en Licences Professionnelles, nous comptons auparavant 20 LP. Leur renouvellement a été demandé ainsi que la création de 5 LP supplémentaires. M. Sénéchal propose aux membres du Conseil d'étudier le récapitulatif des avis du Ministère :

- Six LP ont obtenu un avis favorable pour 2 ans avec recommandations du Ministère. Dans 2 ans, ce dernier vérifiera que ces recommandations ont bien été mises en application.
- Treize LP ont obtenu un avis favorable pour 4 ans.
- Trois nouvelles LP ont obtenu un avis favorable (une pour deux ans, deux pour quatre ans).
- Trois LP sont encore en navette avec rediscussions avec le Ministère.

M. Tabary demande alors à ce que soit vérifié l'intitulé de la LP Logistique Globale qui selon lui n'appartiendrait pas au domaine Gestion de la Production Industrielle (GPI)

M. Sénéchal répond que ce sera vérifié avec la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES).

Nous passons ensuite à l'offre de formation Licence - Master.

Cette offre se décline en quatre domaines :

- Sciences et Technologies,
- Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
- Droit, Economie, Administration,
- Sciences du Management.

M. Sénéchal énumère ensuite le nombre de mentions et de spécialités par Licence et Master :

DOMAINES	LICENCES	MASTER	
	Mentions	Mentions	Spécialités
Sciences et Technologies	4	5	20
Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines	4	2	3
Droit, Economie, Administration	3	3	3
Sciences du Management	1	3	4

Une présentation de l'offre, domaine par domaine est ensuite effectuée.

M. Sénéchal déclare que la FSMS appartient au domaine Sciences et Technologies car l'adossé à la recherche est situé au LAMIH. Il précise également que la mention STIREA n'est habilitée que pour 2 ans.

Madame la Présidente déclare alors que nous sommes dans un contexte de concurrence. La loi sur la recherche qui a été votée met en place des PRES. L'enseignement supérieur est en pleine restructuration, par conséquent, pour être attractif, il faut disposer d'atouts.

Madame la Présidente prend ensuite l'exemple des IUP, créés il y a 10 ans, et qui ont aujourd'hui disparu. Le Ministère ne les a pas réhabilités en raison de la mise en œuvre du LMD. Les IUP sont dorénavant intégrés dans les Master.

M. Traullé déclare qu'il faudrait sensibiliser les étudiants à ces changements en développant la communication via les enseignants.

Madame la Présidente répond alors que c'est là le rôle des enseignants et des étudiants que de diffuser l'information. Elle précise également que le site de l'UVHC ainsi que le Portail sont des outils de communication. L'université s'est également attachée à développer des outils numériques et notamment l'ENT (Espace Numérique de Travail) afin de toucher l'ensemble de la communauté universitaire. Il s'agit d'ailleurs ici d'un des objectifs du contrat d'établissement. La forme de ce dernier est totalement en rupture avec le contrat précédent. Il est, en effet, constitué de fiches d'objectifs. Pour chaque action, il existe des indicateurs retenus et des objectifs à atteindre. Ceci est la conséquence de la mise en place de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) et de la réforme de l'Etat. Cette loi se décline en Projets - Action - Résultats.

M. Traullé déclare que pour développer le portail, tous les acteurs de la vie universitaire doivent y travailler ensemble, autant les enseignants que les personnels administratifs et les étudiants.

Madame la Présidente précise ensuite que les Licences Professionnelles sont déjà passées au CNESER, les Licences et les Master seront présentés quant à eux le 06 juin 2006.

M. Joly interroge Madame la Présidente au sujet de la MSTCF car cette formation est très demandée dans le cadre de la VAE.

M. Sénéchal répond que la MSTCF était habilitée jusqu'en 2004, date à laquelle l'habilitation n'a pas été renouvelée. Aujourd'hui, le Master Sciences du Management mention Comptabilité, Contrôle, Audit devient la principale formation d'expert comptable (réforme de l'expertise comptable), avec toujours la possibilité de délivrer le diplôme intermédiaire (maîtrise) correspondant.

M. Raviart demande ce qu'il en est des DEUST.

M. Sénéchal répond que l'ensemble des DEUST ont été réhabilités.

M. Raviart rétorque qu'il serait préférable de les inclure dans l'offre de formation afin de ne pas les oublier.

M. Sénéchal précise qu'une communication a été faite sur les DEUST sur le site Web de l'Université.

M. Moug demande ensuite de bien vouloir redéfinir ce qu'est une passerelle.

Une passerelle est un ensemble de dispositions permettant à un étudiant de passer d'un parcours de formation à un autre. Potentiellement, les passerelles existent depuis toujours. La notion de passerelle étant obligatoirement associée à la notion de pré-requis. Elles consistent à faire en sorte que ces pré-requis soient maîtrisés par l'étudiant.

M. Moug demande ensuite la différence entre enseignements transversaux et passerelle.

Madame la Présidente explique que les modules transversaux s'adressent à des étudiants inscrits dans un parcours donné afin d'obtenir des compétences complémentaires. La passerelle est la possibilité de changer de parcours de formation.

Mme Caouder interroge alors la Présidence quant aux changements de filières en cours d'année, la semestrialisation donnant normalement la possibilité de s'inscrire au semestre.

M. Sénéchal répond que le programme APOGEE ne permet pas encore l'inscription au semestre mais qu'une procédure de réorientation plus large a été mise en place dernièrement.

Calendrier pédagogique et dispositions pédagogiques particulières :

Calendrier pédagogique :

M. Sénéchal procède à la présentation du calendrier pédagogique pour les deux années à venir afin de permettre aux UFR et Instituts de se préparer.

M. Raviart demande si le calendrier 2005 a été évalué.

Madame la Présidente répond que l'Université n'était pas doté d'un calendrier pédagogique unique et que par conséquent, nous n'étions pas en mesure d'appliquer tous les dispositifs du LMD.

Mme Caouder déclare qu'il serait aussi important de contrôler les dates de rentrée, celles-ci n'étant pas communes.

M. Traullé ajoute qu'il serait bien que tous les instituts reprennent le même jour.

Madame la Présidente répond que la priorité, dans un premier temps, sera donnée au début des semestres et ensuite aux dates de rentrée.

Dispositions pédagogiques :

M. Sénéchal procède à la présentation du document relatif aux dispositions pédagogiques particulières accompagnant le calendrier pédagogique universitaire.

La mise en application de ces dispositions débutera le 04 septembre 2006.

M. Moug déclare qu'il trouve prématuré l'accueil international le 02 septembre.

Madame la Présidente répond que l'on est obligé d'acter cet accueil au début des semestres. Cependant, l'université pourrait renforcer le dispositif d'accueil pour les étudiants étrangers. A cet effet, le bureau des Relations Internationales va s'installer dans la Maison des Services à l'Etudiant afin de pouvoir répondre aux étudiants étrangers en mobilité entrée et sortie. Toutefois, l'Université ne peut pas prévoir plus d'une semaine d'accueil par semestre.

M. Moug demande alors un éclaircissement sur ce qu'est concrètement l'intégration interne et externe du service des Relations Internationales. Il souhaiterait qu'on lui fournisse des informations sur ce programme d'accueil. Il signale ensuite que l'accueil concerne 25 % des étudiants et qu'il serait intéressant de prévoir une journée d'accueil.

Mme Madeuf explique que le CROUS organise, chaque année, une journée d'accueil pour les étudiants étrangers boursiers de leur gouvernement, courant octobre.

Madame la Présidente déclare alors qu'une demi-journée pourrait être prévue début novembre en collaboration avec la Commission Vie de l'Etudiant (CVE), les deux actions n'étant pas incompatibles.

Madame la Présidente demande, de ce fait, à M. Traullé, Président de la CVE de se saisir du dossier.

M. Léger s'interroge sur la notion de contrôle continu et la réalisation d'une première session d'examen.

M. Sénéchal répond que les examens de première session correspondent au contrôle continu.

M. Raviart signale les difficultés de suivre ce type de calendrier lorsqu'il y a un stage. Le semestre pair devant ainsi débuter plus tôt.

M. Sénéchal répond que les périodes de formation peuvent s'étendre sur la période d'examens (y compris les résultats de seconde session).

M. Raviart demande si ce type de calendrier n'est pas plutôt destiné aux formations de type Licence ou Master ? Le calendrier pour les Licences Professionnelles étant très long en raison du stage (fin août avec 2nd session en septembre).

M. Sénéchal répond qu'une dérogation ne pose pas de problèmes pour les licences professionnelles à condition qu'il n'y ait pas d'incidence négative sur l'embauche des diplômés.

Madame la Présidente propose de soumettre au vote le calendrier pédagogique ainsi que les dispositions pédagogiques.

Avis favorable de tous les membres du Conseil moins une abstention.

Conseil de gestion de l'Institut Culturel :

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un Conseil qui n'a pas encore fonctionné.

L'ICU existe depuis plusieurs années et les statuts stipulent que cet institut doit être dirigé par un directeur.

Madame la Présidente procède ensuite à la présentation des statuts de l'ICU. Il est précisé que le mandat des membres du Conseil est de 2 ans.

Madame la Présidente souhaite soumettre au vote du Conseil la proposition des trois conseils relative à la composition du Conseil de l'ICU :

- Enseignants chercheurs : 1 représentant du CS : L. NYS
1 représentant du CA : M. OURAK
- IATOSS : 1 représentant du CA : K. GIRARD
1 représentant du CEVU : J.P. DUBOC
- Usagers : 1 représentant du CEVU : P. REBEYROTTE
1 représentant du CEVU : A. TRAULE

Avis favorable des membres du Conseil à l'unanimité à l'exception de deux membres qui ne souhaitent pas prendre part au vote.

Convention pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence :

Madame la Présidente cède la parole à M. Blaise afin de procéder à la présentation du document.

M. Blaise rappelle qu'en fin d'année 2005, un appel à candidature sur le thème : « promouvoir la réussite » a été lancé.

L'idée de cette action est de développer un partenariat pour favoriser la découverte de l'université par les lycéens.

La réalisation de cette convention a nécessité un long travail de préparation et d'échanges entre les services juridiques du Rectorat et l'Université.

Ce projet s'adresse à un public particulier de lycéens ayant un niveau d'excellence dans un ou plusieurs domaines mais n'ayant pas l'ambition d'intégrer un établissement d'enseignements supérieurs pour des études longues.

Un partenariat a donc été mis en place entre six lycées et l'UVHC afin de faire découvrir le monde universitaire. Quinze lycéens par établissement seront donc accompagnés de quinze étudiants volontaires pour assurer cette découverte. Le public visé est un public très ciblé provenant de lycées faisant partis du territoire de cohésion sociale comme le Nord-Pas-de-Calais.

M. Blaise procède ensuite à la présentation des orientations.

Concrètement, ce dispositif nous oblige à trouver des points d'appui pour mettre en application ce projet. Il s'agit là de la découverte de l'environnement culturel, professionnel et sportif. La nature des interventions se décline comme tel : recherche, enseignement, culture, sport, citoyenneté avec en plus un objectif final, l'aide apportée aux lycéens pour l'établissement de leur projet professionnel.

Ce dispositif est établi pour une durée de 2 ans.

M. Blaise précise que les étudiants sollicités sont uniquement des étudiants de L2 et L3. L'investissement des étudiants pourra être valorisé en S6 par le biais du module Sport, Culture, Citoyenneté.

Un intérêt supplémentaire de cette action est l'enrichissement réciproque des deux partenaires lycéen et étudiant.

La convention présentée sera signée entre le Proviseur du lycée et la Présidente de l'UVHC.

M. Lourdaux demande s'il y a un quota. La réponse est non.

M. Moug s'inquiète sur le degré de maturité des étudiants de L2 et de leur capacité à encadrer un lycéen.

M. Blaise répond qu'il y aura une gestion au cas par cas mais que dans tous les cas, on ne peut pas généraliser.

Mme Petillon suggère ensuite quelques modifications de forme du texte de la convention à savoir :

- Article 1 - Orientations : 1^{er} alinéa ligne 4 : "... des zones urbaines sensibles, et qui, sans aides,...".
- Article 1 - Orientations : 2^{ème} alinéa : "...qui vont leur permettre de poursuivre...".
- Article 1 - Orientations : 3^{ème} alinéa : "... afin de les préparer à intégrer l'enseignement supérieur dans les meilleures conditions".

M. Raviart suggère que, au niveau de l'Article 1 : alinéa 3 soit placée "université" avant "grandes écoles".

Madame la Présidente propose alors de faire remonter les soucis de forme à la présidence et de passer ainsi au vote.

Avis favorable des membres du Conseil à l'unanimité.

Questions diverses :

M. Moug demande un éclaircissement quant aux fonctions du Vice-président en charge des relations extérieures avec les entreprises, celui-ci regrettant qu'il ne soit pas plus impliqué dans le projet d'insertion professionnel.

Madame la Présidente répond que le Vice-président en charge des Relations Industrielles a pour mission d'encadrer le développement de l'activité de transfert et de recherche appliquée. Celui-ci a en charge principalement les activités de transfert en

relation avec le monde économique mais il est également précisé que ce Vice-président est impliqué dans le projet d'insertion professionnelle.

M. MOUNG signale qu'il n'y a aucune information à ce sujet au sein de l'IUP Ingénierie Mécanique. Il demande, par conséquent, si le Vice-président en charge des Relations Industrielles pourrait agir un peu plus à ce niveau ?

Madame la Présidente répond que l'organisation des stages est du ressort de la composante, que le Vice-président peut aider mais ne peut se substituer au travail de la cette dernière. Avant de prendre contact avec le Vice-président, il faut tout d'abord se rapprocher du Responsable pédagogique, puis du Directeur de la composante.

M. MOUNG déclare que les étudiants ont besoin de sentir une présence, un contact entre l'UVHC et le monde de l'industrie.

M. RAVIART signale qu'en plus des Responsables pédagogiques et du Directeur de la composante, les IUP sont dotés d'un Directeur d'IUP et d'un responsable de stage. Il existe une relation entre les entreprises et les stagiaires ainsi qu'avec le service d'insertion professionnelle.

Madame la Présidente souligne que bien que cette relation existe, celle-ci n'est pas assez connue. Il s'agit là d'un problème de communication.

M. BERNARD déclare qu'en ce qui concerne les conventions de stages, ces dernières sont gérées directement par les composantes à la demande de l'étudiant. Il précise également que le Service d'Insertion Professionnelle est là pour l'ensemble de l'université, y compris pour l'IUP Ingénierie Mécanique.

M. TRAULLÉ demande ensuite s'il serait possible de recevoir les courriers d'invitation aux Conseils plus tôt ? Une demande ayant déjà été faite lors d'un précédent CEVU de ne pas programmer un CEVU et un CA le même jour.

Madame la Présidente répond qu'exceptionnellement, il n'a pas été possible de trouver deux jeudis différents mais que la demande avait bien été notée et qu'une telle coïncidence ne devrait plus se reproduire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 12 h 25.

Olivier SENECHAL
Vice-Président
Chargé des formations
et de la pédagogie



Michel BLAISE
Vice-Président
Chargé de la Vie Etudiante
et Universitaire

